

La Fnapsy contestée par une association de défense des droits des patients de psychiatrie

(Par Hélène MAUDUIT)

PARIS, 29 janvier 2010 (APM) - Une association de défense des droits des patients en psychiatrie, le Groupe information asiles (GIA), conteste l'action de la Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (Fnapsy), a annoncé à l'APM son président, André Bitton.

La Fnapsy a rejeté vendredi toutes les accusations du GIA, qui vient de quitter la fédération dont elle était membre depuis 2002.

Le GIA, qui adhérait à la Fnapsy depuis 2002, s'est spécialisé dans des actions judiciaires contre des "internements arbitraires et abusifs". Il aide des personnes à déposer des recours contre une hospitalisation d'office (HO) ou une hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Il est notamment à l'origine de plusieurs actions qui ont obligé l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris (IPPP) à modifier sa procédure interne.

Le président du GIA conteste la gestion de la Fnapsy par sa présidente, Claude Finkelstein, mais également son action pour la défense des usagers. Il a annoncé vendredi son intention de constituer un autre collectif d'associations d'usagers de la psychiatrie.

"Claude Finkelstein et sa famille ont fait main basse sur la Fnapsy, elle ne représente plus les usagers", a déclaré à l'APM André Bitton. Il lui reproche de profiter de sa position à la Fnapsy et à l'association qui fédère les groupes d'entraide mutuelle, l'Anegem, pour rémunérer ses proches.

André Bitton dénonce également des irrégularités de gestion à la Fnapsy.

Sur le fond, le GIA estime que la Fnapsy ne défend pas correctement les intérêts des usagers de la psychiatrie.

"La Fnapsy veut assurer une représentation générale des usagers mais refuse de défendre les droits des usagers, ce que nous faisons. Nous dénonçons la violation des droits des usagers en psychiatrie, qui a un impact violent et ravageur sur des personnes malades".

Le GIA conteste la manière avec laquelle la Fnapsy représente les usagers dans les commissions départementales des hospitalisations psychiatriques (CDHP), qui examinent la légalité des HO et HDT, manière qu'il juge trop complaisante vis-à-vis des psychiatres et des directeurs d'hôpitaux.

André Bitton met en avant l'action d'un membre du GIA, Antoine Dubuisson, représentant des usagers -désigné par la Fnapsy- au sein de la CDHP du Val-de-Marne, qui a obtenu la levée de plusieurs hospitalisations sous contrainte. Il préside la CDHP, ce qui est rare (seul un autre représentant des usagers préside une CDHP en France, en Savoie, a indiqué à l'APM Antoine Dubuisson).

Ce conflit se double d'un différend entre la Fnapsy et Antoine Dubuisson. Il a été salarié de la fédération pendant 18 mois pour ses qualités de juriste (avec une rémunération de 6.000 euros mensuels, selon Claude Finkelstein), puis de l'Anegem (pour 5.000 euros mensuels), jusqu'en décembre 2009. Une procédure au tribunal des prud'hommes est en cours.

LA FNAPSY CONTESTE LES ACCUSATIONS

La Fnapsy a répondu vendredi en publiant un communiqué dénonçant "une campagne de dénigrement" menée par les deux membres du GIA.

"Le GIA s'est retiré de la Fnapsy" car "les dirigeants de la Fnapsy ont refusé de suivre le GIA et de s'engager dans des démarches procédurières qui ne correspondent pas à la philosophie de la fédération".

"La Fnapsy entend représenter et défendre les intérêts des usagers, dans le respect de la science et du droit. Elle a la plus grande considération pour l'action des équipes soignantes et le rôle des établissements de santé, ce qui ne remet pas en cause sa volonté, toujours affirmée, de modifier les pratiques et de mieux faire respecter les droits de l'usager".

La Fnapsy "entend continuer son action selon sa propre politique" et déplore que le GIA procède à "un harcèlement permanent dans tous les domaines".

Interrogée par l'APM, Claude Finkelstein a fermement contesté les accusations du GIA sur la gestion de la fédération.

"Nous avons eu en juin 2009 un audit comptable et organisationnel, demandé par la direction générale de la santé [DGS]. Il conclut qu'il n'y a aucun dysfonctionnement et relève que notre fonctionnement est démocratique. Il souligne quelques erreurs de comptabilité, notamment dans le traitement de subventions de l'année qui arrivent en décembre. Nous sommes en train de discuter d'une convention triennale avec la DGS qui règlera notamment ce problème et qui accorderait des subventions de fonctionnement et d'actions, et pas seulement d'actions comme actuellement".

Elle reconnaît que l'entreprise de son gendre, prestataire en informatique, travaille pour la Fnapsy pour la réalisation de sites internet d'associations, mais ses prestations sont toutes "facturées avec la TVA" et "au même prix que partout ailleurs". Elle reconnaît aussi que son compagnon, expert financier, apporte ses compétences "à titre bénévole" et fait partie du conseil d'administration de l'Anegem. "Comme dans beaucoup d'associations, nous fonctionnons avec toutes les bonnes volontés et bénévolement".

Claude Finkelstein souligne que les relations entre le GIA et la Fnapsy étaient correctes mais que le climat s'est tendu depuis environ six mois, notamment en raison d'initiatives personnelles d'Antoine Dubuisson.

"Quand le GIA est entré à la Fnapsy, il y a eu un accord tacite. Le GIA ne devait parler à l'extérieur qu'en son nom propre et ne représentait pas la Fnapsy. Les rapports ont toujours été corrects et André Bitton nous a apporté beaucoup dans les discussions sur la réforme de la loi de

1990 sur les HO et les HDT".

"Je pense qu'il faut qu'il y ait une association comme le GIA pour défendre les droits des patients en psychiatrie, même s'ils n'ont pas raison sur tout. Tout se passait bien tant qu'ils ne se mettaient pas en porte-à-faux vis-à-vis de la fédération", poursuit Claude Finkelstein.

Elle indique que la Fnapsy a demandé aux préfets concernés qu'Antoine Dubuisson ne la représente plus dans les CDHP dont il est actuellement membre, pour le Val-de-Marne mais aussi Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, la Nièvre et le Cher.

hm/ab/APM polsan